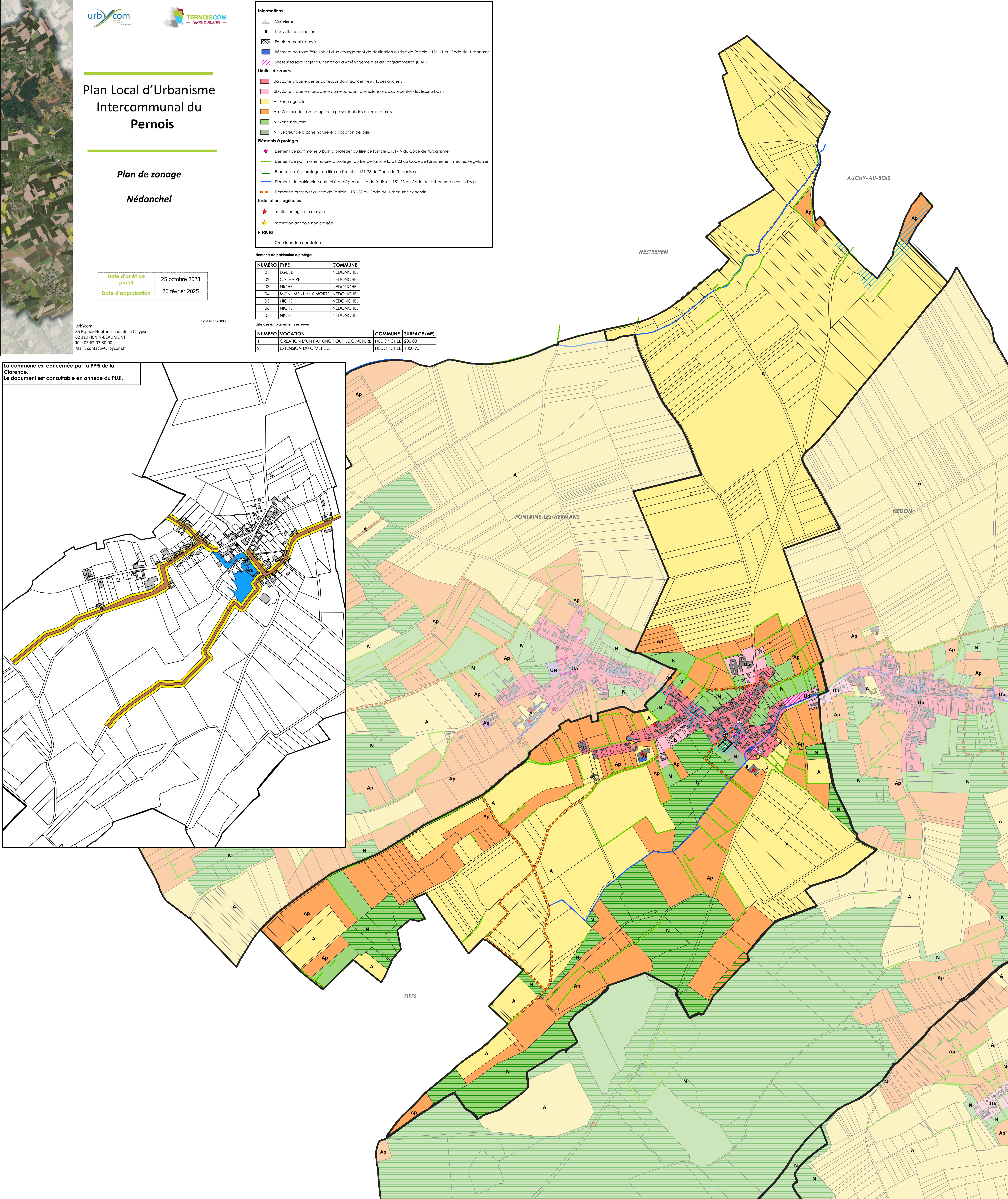




Plan Local d’Urbanisme Intercommunal du Pernois

Plan de zonage

Nédonchel

Date d'arrêt de projet	25 octobre 2023
Date d'approbation	26 février 2025

Urb'com
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03.62.07.80.00
Mail : contact@urbycom.fr

Echelle : 1/5000

Informations

-  Cimetière
-  Nouvelle construction
-  Emplacement réservé
-  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme
-  Secteur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Limites de zones

-  Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
-  Ub : Zone urbaine moins dene correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
-  A : Zone agricole
-  Ap : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
-  N : Zone naturelle
-  NI : Secteur de la zone naturelle à vocation de loisirs

Éléments à protéger

-  Élément de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
-  Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme : linéaires végétalisés
-  Espace boisé à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
-  Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme : cours d'eau
-  Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : chemin

Installations agricoles

-  Installation agricole classée
-  Installation agricole non classée

Risques

-  Zone inondée constatée

Éléments de patrimoine à protéger		
NUMÉRO	TYPE	COMMUNE
01	ÉGLISE	NÉDONCHEL
02	CALVAIRE	NÉDONCHEL
03	NICHE	NÉDONCHEL
04	MONUMENT AUX MORTS	NÉDONCHEL
05	NICHE	NÉDONCHEL
06	NICHE	NÉDONCHEL
07	NICHE	NÉDONCHEL

Liste des emplacements réservés			
NUMÉRO	VOCATION	COMMUNE	SURFACE (M²)
1	CRÉATION D'UN PARKING POUR LE CIMETIÈRE	NÉDONCHEL	206,08
2	EXTENSION DU CIMETIÈRE	NÉDONCHEL	1850,95

La commune est concernée par la PPRI de la Clarence.
Le document est consultable en annexe du PLUI.